



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la**  
**Commune de DAOULAS**

**Procès-verbal tenant lieu de compte rendu**

-  
**Séance n°6 du 30 juin 2021**

Le 26 mai de l'année deux mille vingt et un à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Daoulas, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence du maire, Jean-Luc LE SAUX.

**Présents :**

Mmes : CALVEZ-BARNOT Gaëlle, DEMIANS Laurence, FAURE Rachel, FOEON KERVELLA Gwenaëlle, GUICHOUX Fabienne, LEVEQUE Joëlle, TONNARD Nelly,  
MM. : CAILLEAU François-Marie, CAILLEAU Olivier, GRAF Frédéric, LAGADEC Jean-Philippe, LE SAUX Jean-Luc, MONTFORT Philippe, RENAUD Marion, ROUE Bertrand,

**Absents :**

BRELIVET Sophie, ayant donné pouvoir à Gaëlle CALVEZ BARNOT  
GASTRIN Alain, ayant donné pouvoir à Jean-Luc LE SAUX  
OHREL Jacques, ayant donné pouvoir à Philippe MONTFORT  
RYBSKI Philippe, ayant donné pouvoir à Rachel FAURE

**Nombre de membres :**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

**Date de la convocation :** 24/06/2021

**Date d'affichage de la convocation :** 24/06/2021

**Acte rendu exécutoire**

- Après transmission en Préfecture le : 02/07/2021
- Date d'affichage en mairie : 02/07/2021

**A été nommée secrétaire :** Madame LEVEQUE Joëlle

\*\*\*\*\*

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2021 est approuvé à l'unanimité sans remarque ni ajout**

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour :**

1. BP commune : décision modificative
2. Eclairage public - conventions SDEF
3. Modification du Règlement de cimetière
4. DSIL 2021 centralités : rénovation thermique de l'école maternelle
5. Lotissement Pouligou - vente lot 25
6. Aire Terrestre Educative
7. CCPLD : convention d'assistance technique pour la rénovation de l'école maternelle

**Décisions du maire, questions diverses.**



### **DEL 2021-6-1 : BP Commune, section de fonctionnement : décision modificative**

Considérant le reversement suite à un trop perçu de la Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants,  
Considérant l'imputation en attribution de compensation des frais liés aux transferts de compétence vers la CCPLD,  
Considérant que le déséquilibre de la décision modificative est compensé par des recettes supplémentaires (contributions directes et allocation de compensation de taxe foncière), le budget primitif de la commune sera à l'équilibre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :

CHAPITRE	DEPENSES	MONTANT	CHAPITRE	RECETTES	MONTANT
11	62875	851	73	73111	5537
14	7391172	1190	74	74834	604
14	739211	4000			
67	673	100			
<b>TOTAL</b>		<b>6141</b>	<b>TOTAL</b>		<b>6141</b>

### **DEL 2021-6-2 : Eclairage public - conventions SDEF**

Dans le cadre de la réalisation des travaux, cinq conventions doivent être signées entre le Syndicat Départemental d'Electrification du Finistère (SDEF) et la commune de Daoulas afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

TRAVAUX (coût HT en euros)	Financement commune	Financement SDEF
Passage piétons route de Logonna	1 725	375
Passage piétons route de Brest	3 925	375
Chemin de la Faïencerie	10 875	1 125
Carrefour rue de l'Eglise	2 850	750
Remplacement luminaire Roch Gwen	4 350	3 750
<b>TOTAL</b>	<b>23 725</b>	<b>6 375</b>

Considérant que l'estimation des dépenses se monte à : 23 725 € HT,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte les cinq projets concernant l'éclairage public pour un montant de 23 725€ HT,  
Autorise le maire à signer les cinq conventions financières qui seront conclues avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux ainsi que les avenants qui pourraient intervenir.

### **DEL 2021-6-3 : Modification du Règlement de cimetière**

Le règlement de cimetière datant du 23 juin 2015, il a été décidé de procéder à sa révision. Olivier CAILLEAU expose dans les grandes lignes les modifications opérées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte les modifications proposées,  
Autorise le Maire à signer le nouveau règlement.

### **DEL 2021-6-4 : DSIL 2021 centralités - rénovation thermique de l'école maternelle**

Située à 500 mètres du cœur de ville, l'école maternelle Josette Cornec accueille près de 80 élèves, en provenance de différentes communes environnantes, dont 24 en section bilingue. Par convention avec les « communes du sud » de la CCPLD, elle fait en effet partie des quatre établissements publics retenus pour porter la filière bilingue depuis une quinzaine d'années, ce qui en fait une de ses spécificités. Construite en 1987 sur 720 m<sup>2</sup>, elle comprend aussi une cuisine office avec réfectoire.

Si le bâti est plutôt en bon état, la facture énergétique s'élève à 7590 euros par an. Un audit énergétique réalisé en 2018 a notamment permis de mettre en évidence plusieurs dysfonctionnements sur le plan du confort, des consommations et de sa maintenance.

Les premiers postes de déperdition identifiés sont les suivants :

- Les menuiseries : surface vitrée importante ;
- Le plancher bas, couche mince isolant sous plancher chauffant + bâtiment de plein pied ;
- Les façades : isolation intérieure en panneaux de polystyrène expansé.

De plus, il n'y a pas de VMC dans les salles de classe, de repos et le réfectoire, et le système de chauffage est en fin de vie.

La commune de Daoulas souhaite donc réaliser des travaux pour améliorer le confort thermique de ce bâtiment, réduire la facture énergétique et étudier un changement d'énergie. Ce projet de rénovation thermique s'inscrit dans une politique globale de maîtrise de l'énergie menée par la commune de Daoulas sur son patrimoine, qui vise à répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique et réduire l'impact des consommations énergétiques de la commune sur sa facture globale. En 2017, elle a ainsi adhéré à Ener'gence, ALEC du Pays de Brest, dans le cadre du dispositif de conseil en énergie partagé (CEP) pour l'accompagner dans ses démarches.

En ce début d'année 2021, la commune de Daoulas a également été désignée lauréate au dispositif Petites Villes de Demain, auquel elle a répondu conjointement avec la commune de Landerneau et la Communauté de Communes du Pays de Landerneau Daoulas. Ce dispositif vise notamment à faire le lien entre le Projet de territoire mené à l'échelle intercommunale, et le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) mené à l'échelle du Pays de Brest, tous deux en cours d'élaboration. Ces deux documents ont d'ores et déjà esquissé les lignes directrices des stratégies territoriales à adopter, parmi lesquelles la question de sobriété énergétique occupe une place importante. Figurent ainsi les orientations « réduire l'empreinte carbone du territoire et les émissions de gaz à effet de serre » (projet de territoire) et « œuvrer pour des équipements de services à la population rénovés, adaptés aux nouveaux besoins et bas carbone » (CRTE).

C'est donc tout naturellement que cette thématique a été retenue dans le cadre du plan d'actions Petites Villes de Demain, qui se traduira prochainement par la signature d'une convention ORT. L'objectif est de permettre à la fois de respecter ces engagements, conforter le rôle que les centralités ont à jouer pour mener à bien ces transitions, et pouvoir proposer des équipements de qualité à la population, ce qui constitue un gage d'attractivité. Ainsi plusieurs projets de rénovation

viennent alimenter la stratégie de revitalisation du centre-ville de Daoulas, dont l'école maternelle Josette Cornec.

Compte tenu de cet équipement structurant pour la centralité, il a été décidé de solliciter plusieurs demandes de subvention dont le détail est indiqué ci-dessous :

FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX SOLLICITE
DSIL performance énergétique (délibération 2021-2-7)	70 000	37,04% (accordée)
DSIL centralité	55 200	29,20%
DETR (délibération 2020-5-15)	26 000	13,76%
Autofinancement	37 800	20%
<b>TOTAL</b>	<b>189 000</b>	<b>100%</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Sollicite une subvention à l'Etat à hauteur de 29,20 % au titre de la DSIL 2021 Centralités pour la rénovation de l'école maternelle.

Autorise le maire à faire toutes les démarches et à signer tous les documents liés à cette demande de subvention.

#### **DEL 2021-6-5 : Lotissement Pouligou - vente lot 25**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le dernier lot du Pouligou, le lot 25 a trouvé preneur :

Lot	Surface	Prix (HT)
N°25	739 m <sup>2</sup>	63 859,67€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de vendre le lot n°25 à 63 859,67€ HT,

Autorise le maire à signer tous les documents liés à la vente de ce lot sous condition que le permis de construire soit accordé.

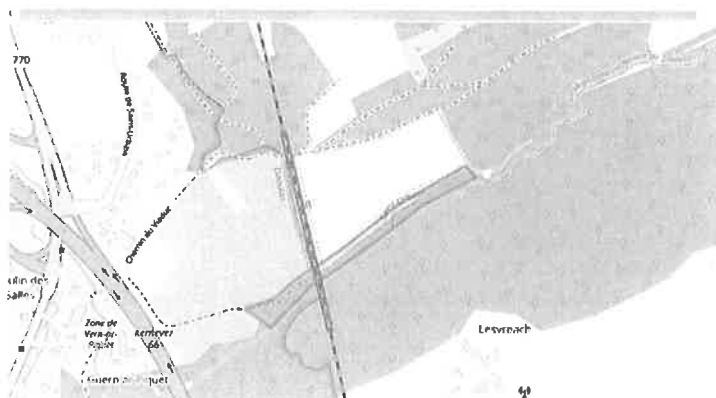
#### **DEL 2021-6-6 : Aire Terrestre Educative**

Inspirées des aires marines éducatives, les aires terrestres éducatives confient la gestion participative à des élèves et leur enseignant d'un petit bout de zone humide, de forêt, de rivière, de parc urbain... Cette démarche a pour but de sensibiliser le jeune public à la protection du territoire mais également de découvrir ses acteurs grâce à un projet pédagogique et écocitoyen.

Les élèves de la classe de CM1/CM2 de l'école élémentaire Josette Cornec souhaite obtenir le label « Aire Terrestre Educative ». Pour ce faire, ils ont choisi de devenir responsables d'une zone située au pied du Viaduc en bleu sur la carte. Grâce à ce projet, ils souhaitent :

- Acquérir des connaissances sur le patrimoine naturel et culturel,
- Rencontrer des professionnels ou des personnes connaissant la rivière,
- Proposer des actions de protection et de valorisation de ce patrimoine.

Avec ce label, les élèves pourront faire des sorties scolaires et acquérir de nouvelles connaissances sur la faune et la flore.



Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Soutient la demande de labellisation « Aire Terrestre Educative » des élèves de la classe de CM1/CM2 de l'école élémentaire Josette Cornec.

#### **DEL 2021-6-7 : CCPLD - Convention d'assistance technique pour la rénovation de l'école maternelle**

La CCPLD a développé des missions d'assistance dans le domaine des investissements de bâtiments et d'équipements notamment l'élaboration de dossiers de consultation.

Dans le cadre de la rénovation de l'école maternelle, la commune souhaite être accompagnée par la CCPLD sur les prestations suivantes :

- Assistance technique,
- Passation des marchés.

Cet accompagnement a un coût de 2 997,47€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer la convention d'assistance technique pour la rénovation de l'école maternelle.

**Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Jean-Luc LE SAUX**

